

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-458
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Marché de prestations de service d'assurances 2026-2028
Déclaration d'infructuosité des lots n°1 et 3
Notification du lot 2

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2123-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à échéance au 31 décembre 2025 ;

Considérant les besoins en termes d'assurances de la collectivité ;

Vu la consultation réalisée via la plateforme www.achatpublic.com du 15 mai 2025 au 16 juin 2025 ;

Vu qu'aucune offre n'a été reçue concernant le lot n°1 « dommage aux biens » et lot n°3 « Flotte automobile » ;

Vu l'offre de l'assureur SMACL concernant le lot n°2 « Responsabilité civile » ;

Considérant que la collectivité ne peut se dispenser de ce type d'assurances ;

Considérant l'article R.2122-2 du code de la commande publique ouvrant la possibilité de consulter directement sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 26 juin 2025.

DÉCIDE

Article 1 : De déclarer infructueux les lots n°1 et 3 du marché de prestations d'assurances tels que décrits ci-dessus ;

Article 2 : De consulter directement sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-2 ;

Article 3 : De signer le marché de prestation de service Assurances 2026-2028 pour ce qui concerne le lot n°2 « Responsabilité civile » avec l'assureur SMACL, pour une durée de trois années, pour une cotisation estimative annuelle de 9 769,97 € HT soit 10 649,27 € TTC ;

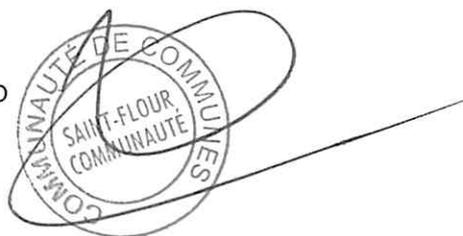
Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 22 juillet 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250722-DEC2025-458-AU
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 23 JUIL. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 23 JUIL. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250722-DEC2025-458-AU
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| ARTICLE 1 : GENERALITE | 3 |
| ARTICLE 2 : ASSUREURS | 4 |
| ARTICLE 3 : GROUPEMENT D'ASSUREURS | 7 |
| ARTICLE 4 : PRIX | 8 |
| ARTICLE 5 : OBSERVATIONS, RESERVES, AMENDEMENTS EVENTUELS (SOLUTION DEMANDEE ET/OU VARIANTE) | 9 |
| ARTICLE 6 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE | 10 |
| ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT | 10 |
| ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR | 11 |
| ARTICLE 9 : DATE D'EFFET DU MARCHE | 11 |
| ARTICLE 10 : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES | 12 |

ARTICLE 1 : GENERALITE

Personne publique contractante :

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

1 rue des Crozes

15100 Saint-Flour

SIRET : 200 066 660 00016

contact@saintflourco.fr

04.71.60.56.80

Objet du marché :

Prestations d'Assurances de Flotte automobile

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE

en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame Le Président

Comptable public assignataire des paiements :

Service de Gestion Comptable de Saint-Flour

Lot n° 2 : Service d'assurances RESPONSABILITE CIVILE

Durée de validité de l'offre :

120 jours

NOTE :

Les documents imposés par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs à la commande publique doivent être remplis et joints tant par les intermédiaires que par les Sociétés d'assurances et tout membre connu d'un groupement.

ARTICLE 2 : ASSUREURS

Veillez donner les coordonnées de toutes les personnes participant au contrat (Entreprise d'assurance, Mutuelle, agent général, courtier....), qu'il s'agisse de coassurance, lignes successives, assureur spécialisé sur une partie des risques.....

| Entreprise d'assurance | Assureur 1 | Assureur 2 |
|---|-----------------------------|------------|
| Nom de l'entreprise d'assurance | SMACL Assurances SA | |
| Nom de la personne pouvant engager la Société | Vincent GROLEAU | |
| Adresse | 141 Avenue Salvador ALLENDE | |
| Code Postal | 79031 | |
| Ville | NIORT Cedex 9 | |
| Pays | FRANCE | |
| SIRET | 833 817 224 000 29 | |
| NAF | | |
| Personne à contacter | Magali JAULT | |
| Téléphone | 05.49.32.56.56 | |
| Email | pmdemat@smacl.fr | |

Si plusieurs assureurs sont amenés à participer à la prise de risque, veuillez compléter et le cas échéant reproduire ce cadre pour porter les coordonnées de toutes les entreprises d'assurances.

RC - SAINT FLOUR COMMUNAUTE

| Les intermédiaires | Assureur 1 | Assureur 2 |
|--|---|---|
| Nom de l'intermédiaire | | |
| Nom de la personne pouvant engager l'intermédiaire | | |
| Adresse | | |
| Code Postal | | |
| Ville | | |
| Pays | | |
| SIRET | | |
| NAF | | |
| Statut de l'intermédiaire | | |
| • Agent général | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| • Courtier | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| • Autre (à préciser) : _____ | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| Personne à contacter | | |
| Téléphone | | |
| Email | | |

NB : si d'autres intermédiaires d'assurances doivent participer à la consultation, veuillez dupliquer et remplir autant de fois que nécessaire le tableau d'identification supra

RC - SAINT FLOUR COMMUNAUTE

La collectivité se libèrera de sa dette vis à vis de l'ensemble des membres du groupement en payant la prime par virement administratif sur le compte suivant :

RIB ou RIP joint : OUI NON

Le présent acte d'engagement intègre les documents suivants non dissociables du présent acte :

- L'annexe n°1 "OBSERVATIONS"
- Les conditions générales " Assurance Responsabilités " modèle AO(CG_RC_08/02_2023)
- L'engagement de gestion Responsabilité Civile.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble de ces documents contractuels

ARTICLE 4 : PRIX

Les primes ci-dessous intègrent tous les frais, primes ou compléments de primes imposés par la réglementation en vigueur, si non montant en sus à acquitter.

INDICE DE REFERENCE : .FFB

Valeur au : 31/07/2024

ENSEMBLE DES RISQUES :

4.1. OFFRE DE BASE : Assiette: Pour une masse salarialé déclarée de 3 907 984 €

| | | |
|-------------------------|-----------|---|
| ASSIETTE | 3 907 984 | € |
| TAUX HT | 0.25 | % |
| COTISATION ANNUELLE HT | 9 769.97 | € |
| MONTANT DES TAXES | 879.30 | € |
| COTISATION ANNUELLE TTC | 10 649.27 | € |

4.2. VARIANTE FACULTATIVE :

| | | |
|-------------------------|--|---|
| ASSIETTE | | € |
| TAUX HT | | % |
| COTISATION ANNUELLE HT | | € |
| MONTANT DES TAXES | | € |
| COTISATION ANNUELLE TTC | | € |

Détail de la variante :

ARTICLE 5 : OBSERVATIONS, RESERVES, AMENDEMENTS
EVENTUELS (SOLUTION DEMANDEE ET/OU VARIANTE) :

Les observations éventuelles doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement d'une énumération précise et exhaustive. Elles doivent être numérotées.

Confère annexe n°1 "OBSERVATIONS"

N° 1 :

N° 2:

N° 3 :

N° 4 :

N° 5 :

ARTICLE 6 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

| lot | Classification principale | Classification complémentaire |
|-----|--|-------------------------------|
| 1 | Services d'assurance dommages (66515000) | |
| 2 | Services d'assurance de responsabilité (66516000) | |
| 3 | Services d'assurance de véhicules à moteur. (66514110) | |
| 4 | Services d'assurance Protection Juridique (66513100-3) | |

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait
A NIORT
Le 16/06/2025

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Lu et approuvé



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'SMACL ASSURANCES' and some smaller, less legible text. The signature is written in a cursive style.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre ¹ pour valoir acte d'engagement

Fait

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

habilité par décision n°2025-.....

en date du/...../2025.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le

par le titulaire destinataire

¹ Préciser les variantes et options à retenir dans ce marché

ARTICLE 10 : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de

(en chiffre) : €

(en lettre) :

La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché dont le montant est de

(en chiffre) : €

(en lettre) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à :

(en chiffre) : €

(en lettre) :

La partie des prestations évaluée à

(en chiffre) : €

(en lettre) :

et devant être exécutée par.....

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le²

Signature

² Date et signature originales